



**Comité Stratégique
de Filière Bois**

Monsieur Bruno LEMAIRE
Ministre de l'Economie, des Finances et de la
Relance
139 rue de Bercy 75012 Paris

Paris, le 15 juin 2021

Objet : Médiation de filière sur l'approvisionnement en matières premières dans le BTP

Monsieur le Ministre,

Je tiens à vous remercier pour votre invitation à participer une médiation de filière sur l'approvisionnement en matières premières dans le BTP (mardi 15 juin 2021 à 14h30 Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance).

La filière bois est pleinement concernée.

En prévision de la séance de cet après-midi, je vous adresse nos points d'analyse et de propositions :

1. Les tensions actuelles résultent de la divergence entre une demande forte en Europe, Asie, Amérique et une offre d'approvisionnement fragmentée.
2. Pour notre secteur, l'état des difficultés sur les approvisionnements des matières premières est multiple : importation de 30% des chêne français par la Chine; tentative d'achat de toute la dernière vente ONF de pin des Landes par un acheteur lituanien pour le compte de la Chine; les importations par les USA où les cours ont grimpé de 325 % de produits résineux de qualité d'origine scandinave et d'Europe centrale (bois lamellé-collé, bois abouté , contrecollés) qui fournissaient les industriels français; embargo UE envisagé des bois et sciages biélorusses pour les palettes nécessaires à la manutention et transport de nombreux secteurs économiques; hausses des prix de 30 à 100% pour les bois de construction, de 30% pour les pièces d'assemblage et quincaillerie et délais allongés du double au triple.

Dans une situation transitoire de désordre des échanges mondiaux, l'Union Européenne devrait rapidement travailler à la sauvegarde conjoncturelle de la souveraineté des ressources forestières et de l'approvisionnements en bois de l'industrie européenne et prendre la mesure des risques d'une absence de réaction.



**Comité Stratégique
de Filière Bois**

3. Le renchérissement des matières et l'allongement des délais de fourniture bouleverse l'équilibre des contrats et marchés par leur caractère extérieur, imprévisible, irrésistible.
4. Dans de nombreux cas l'ampleur constatée du bouleversement de l'économie des contrats, si ceux-ci n'étaient pas renégociés, du fait la prolongation de ces tensions, est de nature à provoquer pour les entreprises un déficit d'exploitation.
Dans ces situations, et afin de préserver le tissu entrepreneurial et pour les prochains mois, lorsque l'entreprise fait la preuve de diligences normales pour le suivi du contrat, et lorsqu'elle démontre qu'elle est affectée au-delà du seul manque à gagner sur son résultat, les pouvoirs publics doivent inciter les donneurs d'ordres à dialoguer pour adapter le contrat :
 - *Clauses de modification amiable apportées en cours de contrat pour les contrats privés (relevant de la liberté contractuelle,*
 - *Indemnité d'imprévision pour les marchés publics,*
 - *Accord de prolongations de délais, au mieux, au vu des justificatifs apportés par les entreprises sur le tarissement des sources d'offre.*
5. La filière bois s'associe aux autres fabricants de matériaux pour considérer, sur un court terme, que l'ensemble des marchés de travaux publics et privés (y-compris marchés CCMI et VEFA) puissent bénéficier d'un assouplissement des délais de construction afin de ne pas se voir incomber des pénalités financières alors que le secteur de la construction est tributaire des retards de livraison de plusieurs composants.
6. Certains acteurs de la filière sont tenus par des contrats cadre de la GSB notamment. Nos acteurs doivent pouvoir invoquer, pour les mêmes effets, le jeu de l'imprévisibilité sous condition de préavis pour renégocier les conditions de prix, ensuite applicables aux nouvelles prises de commandes pour ces contrats.
7. Ces dispositions d'adaptation à la mise en œuvre des contrats et marchés sont de nature à prévenir une désorganisation des chaînes de valeur dont les manifestations négatives seraient de l'ordre de : l'accroissement des constats d'inexécution, le renforcement du contentieux, des pratiques coûteuses de recherche de contractants de substitution par les donneurs d'ordre, la saisie des juridictions de cas de force majeure (impossibilité absolue d'exécution) et in fine des défaillances d'entreprises.
Devant le caractère prolongé des tensions à l'approvisionnement, il nous semble de bonne politique de prévenir ces facteurs négatifs.



**Comité Stratégique
de Filière Bois**

8. Le renchérissement des matières devrait être mis sous observation, considérant le risque inflationniste qu'elles engendrent pour l'économie. Pour les marchés et contrats qui vont se traiter maintenant et engagent l'activité de fin 2021 et du premier semestre 2022, du fait de la seule prolongation des tendances actuelles que les contractants sont censés traduire dans les contrats (*prise en compte de l'imprévisibilité et de la volatilité actuelle des cours*), ce risque inflationniste est probable. Il est à craindre qu'une prolongation de l'inflation sur les matières ne vienne peser sur le niveau d'activité possible à 3 et 6 mois, et donc sur l'emploi, alors même que la demande est là.

9. Dans ce contexte tout doit être fait également pour assurer le plein niveau de la production nationale de matières et composants, et leur complément par l'importation.

La France possède la chance d'être assez largement en situation autosuffisance nationale pour les produits du bois (*même si une politique d'investissement est nécessaire pour progresser sur plusieurs productions*) : 64% du bois d'œuvre consommé en France est produit en France. C'est le cas pour peu de matières premières indispensables à notre économie. Le complément des importations reste nécessaire.

A cet égard la proposition du parlement européen du 14 juin, en mesure de rétorsion contre le président biélorusse, de bloquer l'entrée dans l'UE de 3 millions de m3 de sciages alimentant en Europe occidentale les secteurs de la construction et de l'emballage industriel, semble une cible mal raisonnée, qui ne pourrait qu'ajouter de la tension à la tension.

Une réflexion permanente est installée au sein de la filière bois pour assurer, à partir des récoltes de la forêt française, que les industries nationales de première et deuxième transformations du bois puissent poursuivre leur effort de production à pleine capacité, tournée vers la satisfaction prioritaire des besoins domestiques.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma considération distinguée.

Luc CHARMASSON
Président du CSF-BOIS

